

APPEL À CANDIDATURES

Résidence d'auteur-e – La Visitation

CONTEXTE DE LA RÉSIDENCE

La Ville de Périgueux souhaite se positionner comme territoire de création et vient à cette fin d'intégrer le réseau régional des résidences d'écriture de Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide de l'ALCA (agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine).

Deux projets de résidence ont déjà été menés par la Ville de Périgueux hors de ce réseau :

- En 2023 : résidence d'Agathe Hennig, éditrice et illustratrice jeunesse pour la création d'un livret de recettes du Périgord en lien avec des enfants et des seniors de Périgueux (dans le cadre du Festival du Livre gourmand) ;
- En 2024 : carte blanche donnée à un auteur strasbourgeois dans le cadre de l'année mémorielle de la Libération de Périgueux et du jumelage entre les deux villes.

En 2025, dans le cadre du Festival du Livre gourmand qui fêtera sa 20ème édition, la Ville de Périgueux souhaite accueillir sa première résidence d'auteur.e dans le cadre du réseau régional.

OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

Cet appel à candidatures concerne l'accueil en résidence d'un.e auteur.e, pour une période de quatre semaines minimum à huit semaines maximum entre janvier et novembre 2025 à Périgueux.

Pour sa première résidence en tant que membre du réseau régional des résidences d'écriture de Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Périgueux souhaite proposer à des auteurs.es de candidater sur l'un des axes suivants :

- **aide à la création périlittéraire** (ci-après axe 1), afin de permettre à l'auteur ou à l'autrice de créer un concert dessiné, une exposition, une mise en voix de textes, une vidéo, un scénario, etc., à partir de son œuvre littéraire ;
- **aide à l'écriture au profit d'un.e auteur.e émergent.e** (ci-après axe 2), afin d'encourager la création littéraire et la professionnalisation d'un.e auteur.e.

Le terme « auteur » s'étend ici dans son acception la plus large : il s'agit des écrivains, traducteurs, photographes édités, dessinateurs, illustrateurs, scénaristes, coloristes, metteur en scène et artistes plasticiens.

PROFIL DE L'AUTEUR-E ET DU PROJET

AXE 1 – Aide à la résidence de création périlittéraire

La Ville de Périgueux recherche un ou une auteur.e « jeunesse » ayant publié à compte d'éditeur au moins un ouvrage de littérature jeunesse ou au moins un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse et/ou un ouvrage autour de la gastronomie, en langue française.

L'auteur.e candidat.e devra pouvoir attester d'au moins un ouvrage personnel à compte d'éditeur.

L'auteur.e doit pouvoir transmettre :

- une présentation du projet de création envisagé en résidence, en précisant la cible ;
- une présentation des différentes médiations proposées (atelier d'écriture, atelier cuisine, rencontre, débat, ...) en précisant le nombre d'interventions et leur durée. Les médiations doivent être adaptées à la tranche d'âge cible de l'ouvrage faisant l'objet de la résidence de création.

AXE 2 – Aide à la résidence d'un.e auteur.e émergent.e

La Ville de Périgueux recherche un ou une auteur.e engagé dans un processus de création ou d'écriture :

- d'un ouvrage de littérature jeunesse OU un ouvrage destiné à tout type de public mais avec des thématiques accessibles au public jeunesse,
- sur la thématique de la gastronomie,
- en langue française.

L'auteur.e candidat.e devra pouvoir justifier de productions ou de créations artistiques antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels ; mais ne devra pas avoir déjà publié d'ouvrage à compte d'éditeur (seulement éventuellement à compte d'auteur).

L'auteur.e doit pouvoir transmettre :

- une présentation du projet de création envisagé en résidence, en précisant la cible ;
- une présentation des différentes médiations proposées (atelier d'écriture, atelier cuisine, rencontre, débat, ...) en précisant le nombre d'interventions et leur durée. Les médiations doivent être adaptées à la tranche d'âge cible de l'ouvrage faisant l'objet de la résidence de création.

FORMAT DE LA RÉSIDENCE

L'accueil en résidence comprend :

- 70% minimum de temps de création ;
- 30% maximum d'actions de médiation proposées par l'auteur.e pour le public.

Si les médiations constituent une part limitée du temps de résidence, elles restent un élément essentiel du projet. Elles seront organisées en lien avec la Ville de Périgueux auprès des structures

municipales dédiées à la jeunesse : écoles, médiathèque Pierre Fanlac, maison de la jeunesse, en fonction de la cible du projet.

Ainsi, le projet doit pouvoir s'adresser à l'enfance et à la jeunesse, des enfants en bas âge aux jeunes adultes. Il peut être adapté à l'ensemble de la tranche d'âge proposée ou à une cible plus précise de cette tranche d'âge (par exemple les enfants de 3 à 6 ans, ou de 12 à 15 ans).

OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Encourager la création dans des conditions favorables

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Périgueux souhaite encourager la création artistique en offrant des conditions d'accueil et de rémunération de qualité lors de résidences. 70% minimum du temps de la résidence est dédié au lancement ou à la poursuite d'un travail d'écriture ou de création.

Favoriser la rencontre avec le public par le biais de différentes médiations

L'auteur-e propose différents types de médiations et est autonome pour mener ces actions. Il pourra être accompagné pour élaborer le programme d'intervention dans différentes structures municipales. Les modalités d'organisation et d'accompagnement seront à définir ensemble.

Valoriser la littérature jeunesse

Le Festival du Livre gourmand accorde une place essentielle à la jeunesse. Le secteur de l'édition des livres de cuisine est très dynamique et la Ville de Périgueux souhaite encourager et valoriser la création de livres jeunesse dans ce secteur.

Mettre en avant le bien-manger

Un des axes politiques de la Ville de Périgueux est d'impulser le bien-manger à tous les âges, avec notamment la reprise en régie de la restauration collective depuis septembre 2023, 100% bio et/ou locale, à destination des écoliers et des seniors bénéficiant du portage de repas à domicile. Le travail mené lors de cette résidence de création devra être en accord avec ces valeurs.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La date limite de réception des candidatures est fixée au 28 août 2024.

La candidature nécessite un dossier comprenant :

- **AXE 1 : Aide à la résidence de création périlittéraire**
 - une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;
 - une bibliographie ;
 - des extraits d'ouvrages publiés ;
 - une présentation synthétique du projet de création envisagé et de l'ouvrage duquel est issu le projet ;
 - une présentation des médiations proposées en précisant de manière détaillée pour chacune : quel(s) public(s), quel(s) lieu(x), quelle durée, quel matériel et quel espace nécessaire.

- **AXE 2 : Aide à la résidence d'un.e auteur.e émergent.e**
 - une biographie incluant le statut juridique et professionnel de l'auteur ;
 - une présentation synthétique du projet d'écriture ou de création envisagé ;
 - des extraits de productions ou de créations artistiques antérieures insérées dans les réseaux de création ou de diffusion professionnels ;
 - une présentation des médiations proposées en précisant de manière détaillée pour chacune : quel(s) public(s), quel(s) lieu(x), quelle durée, quel matériel et quel espace nécessaire.

Il est demandé à l'auteur.e de maîtriser la langue française et d'avoir une assurance responsabilité civile (copie d'attestation à nous envoyer).

L'envoi du dossier de candidatures est demandé sous format numérique. L'envoi d'ouvrages ou de documents supplémentaires sous format papier peut se faire par courrier postal si cela s'avère nécessaire (la date du cachet de La Poste faisant foi).

JURY

La sélection des candidatures sera assurée par un jury rassemblant autour des services de la ville, des personnalités qualifiées.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Convention

Une convention sera signée entre la Ville de Périgueux et l'auteur.e, détaillant les engagements de chacun et les modalités de paiement et de déroulement du projet.

Durée

La résidence durera de quatre semaines minimum à huit semaines maximum (consécutives ou fractionnées en fonction des disponibilités et souhaits conjoints du lieu d'accueil et de l'auteur.e sélectionné.e). La durée définitive de la résidence sera convenue d'un commun accord entre les deux parties.

Financement

L'auteur.e sélectionné.e bénéficiera d'une aide à la création de 400€ nets par semaine de résidence (charges URSSAF à déduire), soit un total de minimum 1 600€ net pour un séjour de quatre semaines à maximum 3 200€ pour un séjour de huit semaines.

La Ville de Périgueux prendra en charge les trajets depuis le domicile de l'auteur.e et le lieu de résidence en train de préférence, ou en remboursant les frais kilométriques via le barème de la fonction publique ainsi que les péages, en fonction du lieu de résidence de l'auteur.e et des facilités d'accès à Périgueux.

Hébergement

L'auteur.e est accueilli.e en résidence à Périgueux en Dordogne dans un appartement meublé et équipé au sein du centre culturel de la Visitation, en plein cœur de la ville.

Frais et équipements à la charge de l'auteur

L'auteur aura notamment à sa charge directe : la restauration, les déplacements locaux personnels, le téléphone et la papeterie.

ENGAGEMENTS DE L'AUTEUR-E SÉLECTIONNÉ-E

L'auteur.e devra résider dans le lieu de résidence mis à disposition par la Ville de Périgueux aux dates prévues et signaler toutes ses absences supérieures à deux jours consécutifs.

L'auteur.e devra utiliser le temps de résidence pour travailler sur le projet d'écriture personnel pour lequel il a postulé et informer la Ville de Périgueux de l'avancée de ce projet. L'auteur.e s'engage également à participer aux temps de médiation prévus pendant sa résidence.

L'auteur.e devra informer la Ville de Périgueux, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet de création et envoyer deux exemplaires du livre à parution, si ce projet aboutit à une publication.

L'auteur.e veillera à faire figurer dans son projet la mention de remerciements prévue dans la convention.

Le travail de création réalisé durant son séjour en résidence devra faire l'objet d'une restitution dans le cadre du Festival du Livre gourmand qui se tiendra les 14, 15 et 16 novembre 2025. Les frais de déplacement de l'auteur.e pour sa venue à Périgueux à cette occasion seront pris en charge par la Ville de Périgueux.

PLANNING PRÉVISIONNEL DE LA RÉSIDENCE

- 28 août 2024 : Date limite de réception des candidatures auprès de la Ville de Périgueux.
- Fin du mois d'août/début du mois de septembre : Réunion du jury et choix de l'auteur.e.
- Avant le 06 septembre : Annonce du choix de l'auteur.e et réalisation du conventionnement.
- Entre janvier et novembre 2025 : Résidence d'auteur.e d'un minimum de quatre semaines, consécutives ou fractionnées. Les dates seront à convenir d'un commun accord selon les disponibilités du ou de la lauréat.e et du lieu d'accueil.
- 14, 15 et 16 novembre 2025 : Restitution par l'auteur.e de ses travaux durant la résidence dans le cadre du Festival du Livre gourmand.

CONTACT

Sarah Audier
Cheffe de projet du Festival du Livre gourmand
05 53 02 82 00 / 06 76 96 88 18
sarah.audier@perigueux.fr

Ville de Périgueux
23 rue du Président-Wilson
24000 Périgueux
livregourmand.perigueux.fr